

Les élus locaux et leur gestion sont régulièrement stigmatisés par la presse et nos dirigeants de droite comme de gauche. Tous ces donneurs de leçons semblent amnésiques.

Ils oublient deux points essentiels :

- ✓ Les Collectivités locales sont bien plus rigoureuses que l'Etat puisqu'elles ont l'obligation de voter leur budget en équilibre.
- ✓ Les dotations qui nous sont versées par l'Etat ne sont pas des subventions mais le juste remboursement des services que les Collectivités exercent à sa place, le plus souvent dans de meilleures conditions de coût et de qualité.

Aujourd'hui, nos Collectivités sont victimes « d'un effet ciseau », à savoir :

- ✓ une baisse drastique des dotations (-177 000.00 € pour Arsac entre 2014 et 2017 et - 900 000.00 € pour la Communauté de Communes « Médoc Estuaire »),
- ✓ une multiplication des transferts de charges accompagnée d'un délire de normes, réglementations ou contraintes.

Depuis 2008, nos gouvernants qui sont aussi peu vertueux qu'exemplaires nous donnent des conseils de maîtrise de nos dépenses. Face à cette situation qui nous est imposée, vos Elus, dans le cadre du Budget Primitif 2015, ont pris des décisions réfléchies et courageuses :

- ✓ Maîtrise des dépenses de fonctionnement
L'augmentation prévue de ces charges est inférieure à 1 %, pour autant la qualité des services communaux sera préservée.
- ✓ Evolution des tarifs municipaux
Chacun sait qu'il y a, à ce niveau, un delta important entre coût et tarif. En effet, l'impôt finance largement ces services, les bénéficiaires ne contribuant que pour une faible part (restaurant scolaire, accueil périscolaire...). Il y aura bien une augmentation, mais elle sera modérée, car ces prestations relèvent du rôle social de notre Collectivité et vos Elus y sont attachés.
- ✓ Mutualisation de certaines dépenses de fonctionnement
Des groupements d'achats et des mutualisations de services sont, dès à présent, mis en place par la Communauté de Communes, les effets positifs seront perceptibles à moyen terme.
- ✓ Les investissements
70 % des petites communes vont diminuer leurs investissements de 10 à 40 %. Nous avons fait le choix, mûrement évalué, de poursuivre tous les programmes engagés. Ainsi nous souhaitons modestement contribuer à sauvegarder des emplois et soutenir l'activité économique. Dans le même temps, nous considérons que, pour vous, notre Village doit poursuivre sa dynamique d'équipement, de qualité de vie et d'embellissement.

- ✓ Impôts locaux
L'augmentation moyenne des taux des petites villes sera de 6 %. A Arsac, le Conseil Municipal a décidé de reconduire les mêmes taux que les années passées.
Il n'y aura donc pas d'augmentation de la fiscalité communale.

Pour cette année 2015, vos Elus sont restés fidèles à leurs engagements en prenant, je le rappelle, des décisions réfléchies et courageuses. Celles-ci sont possibles grâce à la très bonne santé financière de notre Commune.



EDITORIAL

Gérard DUBO



Mais au fait ... c'est quoi un budget ?

COMPTABILITE SIMPLE :

Une Section de **FONCTIONNEMENT**
et une Section d'**INVESTISSEMENT**
qui doivent être votées en parfait
EQUILIBRE : Recettes = Dépenses

L'excédent de recettes de fonctionnement,
viré aux recettes de la section d'investissement
devient l'**AUTOFINANCEMENT** de la commune.
Il est le garant d'une bonne gestion et plus il
est important, mieux nous pouvons investir.

SINCERITE

La bonne estimation
des dépenses et
des recettes, ainsi
que la retranscription
de l'intégralité des
écritures (TVA incluse),
sont les bases
d'une bonne gestion.

SOUMIS à un DOUBLE CONTROLE

- Le Préfet qui vérifie
la légalité des décisions.
- La Chambre Régionale
des Comptes qui
examine la bonne gestion
de la collectivité.

QUI PAIE ?

Celui qui engage la dépense
n'est pas celui qui paie !
Le Maire engage la dépense,
le trésorier règle les factures
et vérifie la régularité des
écritures (devis, contrats,
factures...), l'imputation sur
le bon compte, les crédits
disponibles, la trésorerie, mais
ne contrôle pas l'opportunité
d'une dépense !

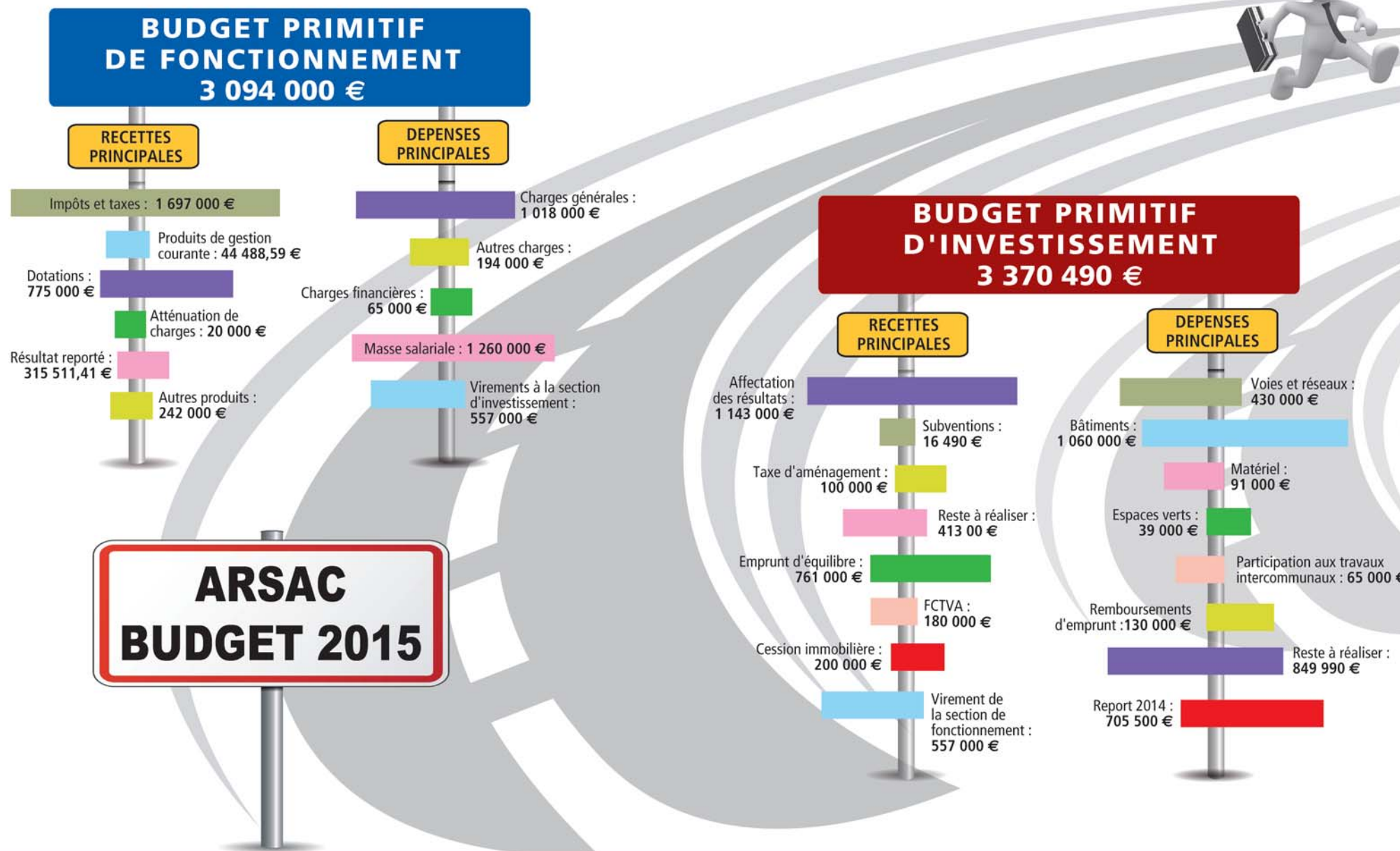
et pour les DEPENSES IMPREVUES

Difficile de tout prévoir à l'échelle d'une
année. Pour faire face à une urgence ou
porter un nouveau projet qui ne peut pas
attendre, deux possibilités :

- Les décisions modificatives, prises
ponctuellement pour modifier le
budget principal.
- Le vote d'un budget supplémentaire
si les modifications budgétaires sont
importantes.

...et enfin QUI VERIFIE ?

Les opérations budgétaires, de l'année échu,
sont retracées sur deux comptes.
le compte de gestion du trésorier payeur
(le percepteur) et le compte administratif
du Maire.
Ces deux comptes doivent être en cohérence,
ils déterminent le résultat.



ARSAC BUDGET 2015

Jean Renoud
Adjoint aux finances nous parle du budget

« Nous subissons un contexte budgétaire de plus en plus contraint dû en particulier à la baisse des dotations malgré un transfert des charges, normalement assumé par l'Etat, qui s'accélère (Temps d'Activités Périscolaires depuis peu, instruction des documents d'urbanisme très prochainement ..). Cependant, comme vous pouvez le constater le budget qui vient d'être voté par le Conseil Municipal n'a pas réduit les investissements prévus. C'est grâce à une vigilance de tous les instants sur les dépenses de fonctionnement de notre commune, et par les gains à venir en mutualisant certaines dépenses avec la Communauté de Communes, que les taux de la fiscalité communale ne sont pas augmentés cette année. »

TAUX DES TAXES COMMUNALES INCHANGES

Taxe foncière sur propriétés
non bâties
49%



Taxe foncière sur
propriétés bâties
20%



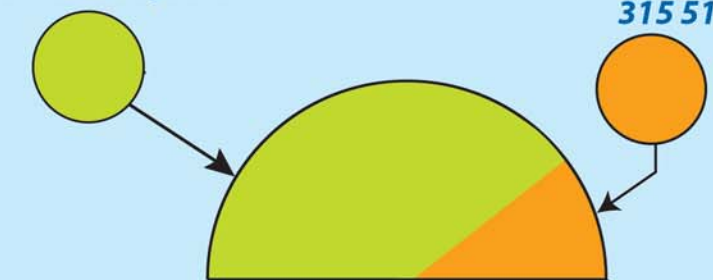
Taxe d'habitation
18,50%



AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE
1 143 000,00 €

AFFECTATION A
L'EXCEDENT REPORTE
315 511,41 €



Premier Rallye Culturel Arsacais

Le dimanche 12 avril, une vingtaine de cyclistes, curieux de découvrir l'histoire d'Arsac, ont parcouru, sous un soleil radieux, le circuit qui les a menés, le matin du château d'eau à la fontaine rouilleuse en passant par la Levade (ancienne voie romaine), l'emplacement de la chapelle Birac pour terminer devant le Château d'Arsac. Après une pause pique-nique très conviviale, l'après-midi a été consacrée à la découverte de notre bourg (découverte des noms des rues et de notre église).

Des personnages en costume d'époque ont jalonné le parcours et nous ont offert plusieurs animations ponctuées par l'intervention d'une conteuse qui nous a transportés dans ce retour vers le passé.

La journée s'est achevée, à la mairie, par le vernissage de l'exposition sculpture de Joël Bellec "Variation sur un bonbon". Autour d'un goûter, petits et grands, ont reçu un diplôme et une récompense pour avoir bien répondu aux énigmes posées tout au long de la journée.

Nous remercions Sylvie CHIMITS et l'association théâtre "Scènes en Vignes" ainsi que Cécile BRUNY notre bibliothécaire pour leur participation active.



Faites de la Musique Fête de la Musique

Tels étaient les propos tenus
par Jack Lang le 21 juin 1982

Cette année Arsac désire retrouver l'idée première de cette grande manifestation en permettant à chacun de s'exprimer, sur scène, à travers la musique, quel que soit son âge, son style musical : fanfare, chorale, musique classique ou contemporaine, rock, rap, jazz, musiques du monde ou traditionnelles, danses (country, zumba, folklorique ...)

Que vous soyez amateurs, débutants ou professionnels, nous vous invitons à vous faire connaître à la mairie pour participer à cette

33ème FETE DE LA MUSIQUE

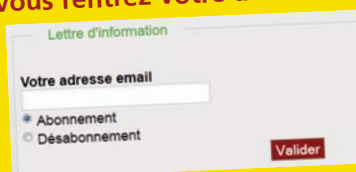


Inscrivez-vous à la lettre d'information
sur le site : www.arsac.fr

Vous cliquez sur
lettre d'information



Vous sélectionnez "Abonnement"
et vous rentrez votre adresse email



Vous validez, c'est terminé.
Vous pourrez suivre maintenant toute
l'actualité de votre commune!

Manifestations futures

MAI

- 8 : Commémoration Monument aux Morts
Municipalité
- 17 : Compétition départementale - Salle Panchon Union
Gymnique Arsacaise
- 23 : La Médocaine - Plaine des Sports de Soubeyran
AVTV
- 28 : Concert Enfants École maternelle - Salle Panchon
École maternelle
- 29 : Concert Enfants École primaire - Salle Panchon
École primaire
- 30 : Gala de Danse - Winery - Club de Danse

JUIN

- 5 et 6 : Spectacle Enfants - Salle des Fêtes
Scènes en vigne
- 6 : Journée Environnement - Mairie - Municipalité
- 6 et 7 : Tournoi Jeunes Football - Stade du Pian
FCAPM
- 13 : Gala gymnastique - Salle Panchon - UGA
- 14 : Concours 3D tir à l'arc - Winery
Les Archers d'Arsac
- 14 : Vide Grenier - Ecole et alentours - Musculation
- 19 : Concert chorale - Salle Panchon - Arsac en Choeur
- 20 : Gala Arts martiaux - Salle Panchon - Arts martiaux
- 21 : Fête de la Musique - Mairie - Culture
- 26 : Kermesse des Écoles - Arrière Mairie - APEA
- 27 : Gala École de Musique - RPA - Arpège en Médoc
- 27 et 28 : 24h de Tennis - Tennis Club
- 27 et 28 : Gala Rollers - Salle Panchon
Skate Machin Arsac

INFOS LEGALES

Directeur de la publication : Gérard DUBO - Comité de Rédaction : Mairie d'Arsac
Conception graphique et réalisation : Michel Rouher
Crédit photos : Mairie d'Arsac - Claude Vidalens - Canstock - Fotolia
Impression : France - Papier certifié PEFC 100% 10-31-1240